



RECU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230925-D00729810-DE

Publié le : 10/10/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 25 septembre 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 septembre 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

*Étaient présents à l'hôtel de Ville :* Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 4), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n° 4), Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 31), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 5), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 3), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

*Secrétaire :* Mme Elise AEBISCHER,

*Étaient absents :* Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, *Procurations de vote :*  
Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 3 incluse),  
M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse),  
Mme Lorine GAGLIOLO à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 3 incluse),  
Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 3 incluse),  
M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 4 incluse),  
Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Yannick POUJET à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 3 incluse)

**OBJET :** 64 - Cession à Monsieur Thierry CAMPONOVO d'un terrain communal Situé Chemin des Echenoz Saint-Paul

Délibération n° 2023/007298

## Cession à Monsieur Thierry CAMPONOVO d'un terrain communal Situé Chemin des Echenoz Saint-Paul

**Rapporteur** : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	08/09/2023	favorable unanime

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal la cession d'un terrain communal situé Chemin des Echenoz Saint Paul au profit de Monsieur Thierry CAMPONOVO.  
Recette : 5 910 € (5 €/m<sup>2</sup>)

Monsieur Thierry CAMPONOVO a sollicité la commune en vue de l'acquisition d'un terrain communal non bâti situé au centre de deux emprises foncières lui appartenant en bordure du Chemin des Echenoz Saint-Paul.

Cette parcelle, cadastrée section IX n° 24 d'une contenance de 1 182 m<sup>2</sup> est classée zone N du PLU. Après instruction de cette demande, il est apparu que la commune pouvait se dessaisir de ce terrain, permettant ainsi à Monsieur CAMPONOVO de réunifier ses terrains en une seule entité foncière.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 2241.1 du Code Général des Collectivités territoriales, la commune a saisi la Direction Immobilière de l'Etat en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale du bien à céder.

Cette estimation en date du 19 octobre 2022 a été fixée à 5 € / m<sup>2</sup>.

Un accord est intervenu en vue d'une transaction selon les conditions suivantes :

- cession au profit de Monsieur Thierry CAMPONOVO de la parcelle cadastrée section IX n° 24 d'une contenance de 1 182 m<sup>2</sup> au prix de 5 € / m<sup>2</sup> (soit 5 910 €),
- prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur.

La recette sera imputée au chapitre 77 824 775 0022004 30100.

Le terrain est enregistré à l'inventaire comptable sous le n° BAT- P03605.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la cession d'un terrain communal situé Chemin des Echenoz Saint-Paul à M. Thierry CAMPOVOVO,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié nécessaire à cette cession.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

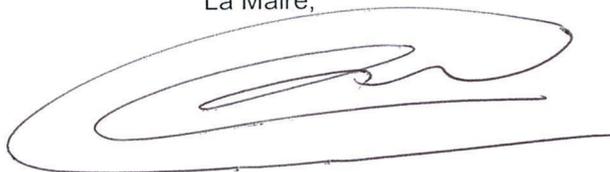
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Mme Elise AEBISCHER,  
Adjointe

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT

